



Présents : Isabelle SOIRAT, Benoît GENAY, Fabien GILLES, Nicolas CONTENT, Christian TRESTARD, Ghislaine ROGER, Benoît CHARTÉ, Karine LORANT, Jack MENAGE, Marina HARDOUIN, Leslie GROISIL, Manon CASTEUBLE

Absents avec procuration : Fabienne FOURICQUET (procuration à M. Benoît GENAY), Anne STORELLI (procuration à Mme Isabelle SOIRAT), Jean-Marc FOURICQUET (procuration à M. Benoît CHARTÉ)
Secrétaire de séance : Karine LORANT

DELIBERATIONS

La séance se déroule à Huis clos en raison de la crise sanitaire

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2021 à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL RELATIF A LA SECURISATION de la traverse d'agglomération et centre bourg

	Dépenses € HT		Recettes €
Coût estimatif des travaux	203 000	DETR	124 000
Maîtrise d'œuvre	23 750	DSR	74 400
Frais divers	8 000		
Dépenses imprévues	13 250	Reste à charge Commune	49 600
Totaux	248 000	Totaux	248 000

Approuvé à l'unanimité.

Maire la Maire ou son représentant est autorisée à solliciter des demandes de subvention au titre de la DSIL (Etat), DETR (Etat), DSR (Département) et auprès de la Région Centre Val de Loire.

Rappel : le projet ne sera initié que si les subventions obtenues seront suffisantes.

Acceptation d'un don

Lors de l'intégration de l'école de Marolles au RPI Averdon/Champigny en Beauce, l'association de parents d'élèves de Marolles a été dissoute. Le conseil d'administration, à cette occasion, a décidé de reverser à la commune de Marolles les fonds dont elle disposait afin de permettre l'installation d'un équipement de loisirs pour enfants dans la commune.

Ce don, d'un montant de 5 127.81 € est accepté à l'unanimité et est affecté au financement du nouveau toboggan « fourni » installé sur l'aire de jeu de la commune.

Autorisation de remboursement des frais avancés

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le remboursement des dépenses ci-dessous aux élus :

Madame la Maire : achat fournitures pour restauration du Chemin de Croix de l'Eglise :

BRICORAMA 36.40 € TTC et REZERVOIR 60.43 € TTC.

Benoît GENAY, Maire-Adjoint : achat fournitures LEROY MERLIN 40.52 € TTC.

M. Christian TRESTARD, Maire-Adjoint : achat épicerie sucrée CORA 9.34 € TTC (complément goûter des anciens) et doubles de clefs MISTER MINIT 99.00 € TTC.

Les intéressés n'ont pas pris part au vote.

Forfait communal frais de scolarité année 2020-2021

Suite à la demande de la Chaussée-Saint-Victor, en vertu de l'article L.212-8 du code de l'Education qui réclame à notre commune une participation aux frais de scolarité de 580.53 € pour un élève scolarisé à la Chaussée-Saint-Victor

mais résidant à Marolles et conformément à l'accord passé le **09 février 2015**, au sein de la Commission de Solidarité Intercommunale d'AGGLOPOLYS, le forfait communal le plus avantageux sera appliqué.

Sur proposition de Madame la Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire le montant du forfait actuellement en vigueur dans la commune au titre de 2020-2021 en 2021/2022 soit de **483.68 €**. En conséquence, cette somme sera versée à la commune de la Chassée-St-Victor.

Intercommunalité : Modification des statuts d'AGGLOPOLYS

AGGLOPOLYS propose la prise de la compétence « Actions d'intérêt communautaire de promotion et de prévention en santé et de développement et de coordination de l'offre de soins visant à lutter contre les déserts médicaux » dans le cadre d'un Contrat Local de Santé (CLS). Ce contrat permettra une meilleure coordination des acteurs du territoire en aura pour objectif le renforcement de la politique de santé publique au niveau intercommunal.

Proposition de modification des statuts adoptée à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS – Reconduction de l'adhésion au service d'assistance pluridisciplinaire aux communes- groupement de commandes

Rappel Cette prestation d'assistance pluridisciplinaire, utilisée par la commune de Marolles depuis plusieurs années, a pour objet de donner une réponse téléphonique aux questions posées par les communes ou AGGLOPOLYS (notamment juridiques). AGGLOPOLYS s'engage à supporter 50% de la dépense. Le reste à charge est réparti entre les communes signataires selon la strate de chaque commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la constitution d'un groupement de commandes entre AGGLOPOLYS et les communes membres pour la passation des marchés d'assistance juridique pluridisciplinaire et sa convention.

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité, décide :

- donner acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif et Non Collectif étant précisé que :
- que ce rapport ainsi que la note liminaire visée aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, seront mis à la disposition du public sur place en mairie, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal.

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité, décide :

- donner acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable étant précisé que :
- ce rapport ainsi que la note liminaire visée aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, seront mis à la disposition du public sur place en mairie, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal.

Désignation d'un élu référent sécurité routière

Les services de la Préfecture ont fait part aux communes lors d'un courrier de l'importance de réduire l'insécurité routière. Le Préfet de Loir-et-Cher invite alors chaque conseil municipal à désigner en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la Commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'Unanimité, de désigner Madame Manon CASTEUBLE comme référente sécurité routière de la Commune.

Attribution de bons d'achats aux agents

A l'unanimité vote des conditions d'attribution de bons d'achat aux agents municipaux :

- Attribution d'un chèque cadeau pour tout agent justifiant une présence effective sur l'année civile de 2 mois au minimum
- Montant au prorata du temps de présence
- Prorata temporis du temps de travail en cas de temps partiel
- Agent inscrit au tableau des emplois au 31 décembre 2021.

Budget primitif 2021 – Décisions modificative n°7 et N°8

A l'unanimité le conseil municipal vote les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT/DEPENSES			
CHAPITRE	Articles	Libellés	Montants TTC
011	615231	Entretien et réparation voirie	- 9 800.00 €
012	6411	Personnel titulaire	+ 9 800.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT/DEPENSES			
Opération	Articles	Libellés	Montants TTC
152	21316	Equipements de cimetièrre	- 7 412.76 €
100	2152	Installations voirie	- 6 698.83 €
175	2031	Frais d'études	+ 5 700.00 €
175	2312	Agencements et aménagements de terrains	+ 6247.15 €
175	2312	Agencements et aménagements de terrains	+ 2164.44 €

INFORMATIONS DIVERSES

Elections municipales partielles complémentaires des 19 et 26 septembre 2021 :

Suite à une erreur de comptage des votes, la Préfecture a déposé un recours devant le Tribunal Administratif. Celui-ci a rendu son jugement le 23 novembre dernier et invalide les élections des 19 et 26 septembre 2021.

Les 5 conseillers concernés ont jusqu'au 23 décembre pour faire appel de cette décision et dans l'attente, sont toujours élus.

Les dates prévisionnelles pour les prochaines élections municipales complémentaires (en cas de non recours) ont déjà été fixées par le Préfet aux **dimanches 30 janvier et 06 février 2022** avec une date buttoir d'inscription sur les listes électorales fixée au 24 décembre 2021 (permanence de 10h00 à 12H30).

L'arrêté du Préfet est affiché en mairie.

Agenda/informations

- Les traditionnels sapins sont arrivés et sont à décorer par les habitants
- Mise au repos du terrain de football jusqu'au 03/01/2022
- Distribution avant Noël « Le fil de Marolles » publication d'informations trimestrielles
- 16/12/2021 distribution des colis aux aînés à la salle des Fêtes de 14h-17h
- 18/12/2021 Course des Pères Noël organisée par l'ASM
- 19/12/2021 Père Noël à 15h30– Musée association Mémoire et Souvenir des sapeurs-pompiers du 41
- Recensement population 2022 : du 20 janvier 2022 au 19 février 2022
- 16/01/2022 Vœux du Maire (sous réserve de la situation sanitaire)

**Le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi 24 décembre à 12h30
au lundi 3 janvier 13h30**

Isabelle SOIRAT

Maire